



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de la ville

Question au Gouvernement n° 4246

Texte de la question

POLITIQUE DE LA VILLE

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Raphan.

M. Pierre-Alain Raphan. Depuis 2017, l'émancipation par l'emploi et la lutte contre les inégalités sont au centre de nos politiques et c'est une fierté qui résonne dans le cœur de tous les députés de la majorité présidentielle. Ces priorités ont d'ailleurs été réaffirmées hier soir même par le Président de la République lors de son allocution. Dans certains territoires, toutefois, les situations sont plus complexes que prévu et nous avons la responsabilité d'apporter des réponses fortes et adaptées.

Quand j'ai eu le plaisir d'apprendre que l'agglomération Grand Paris Sud avait été labellisée « cité de l'emploi », j'ai immédiatement pensé aux citoyennes et citoyens éloignés de l'emploi, comme ceux de la commune de Grigny où le taux de chômage atteint près de 40 % chez les 15-25 ans, fait incompréhensible quand on sait qu'il existe près de 200 000 emplois non pourvus dans le numérique et que nous bénéficions de formations et de filières d'excellence *made in France*, comme la Grande École du numérique (GEN).

Par votre intermédiaire, madame la ministre déléguée chargée de la ville, j'invite l'ensemble du Gouvernement à installer dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) une école du numérique (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM*) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de se dessiner, ensemble, un avenir ambitieux car, comme le disait Peter Drucker, « la meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de le créer », et de le créer ensemble.

Comme vous, nous avons constaté que certains dispositifs dédiés à l'emploi entraînent en concurrence les uns avec les autres et étaient devenus si complexes qu'ils ne répondaient plus à leur objectif initial d'accompagner les citoyens. Avec les cités de l'emploi, vous apportez une solution innovante, audacieuse, une nouvelle méthode de travail. Pourriez-vous nous rappeler la stratégie qui les guide et préciser les moyens qui sont déployés afin de ne laisser personne au bord du chemin ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la ville.

Mme Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la ville. La lutte contre les inégalités est au cœur de notre projet politique depuis quatre ans, et pour avoir siégé à vos côtés pendant plus de trois ans, je sais à quel point elle imprègne l'action de la majorité présidentielle au sein de cette assemblée. Pour lutter contre les inégalités, il nous faut mener une action déterminée en faveur de nos territoires et c'est la raison pour laquelle le Premier ministre a annoncé pour les quartiers où la vie est plus difficile qu'ailleurs des mesures à hauteur de 3,3 milliards d'euros, dont 1,1 milliard au titre du plan de relance. Nous pouvons être satisfaits du résultat : 870 millions sont

programmés pour les quartiers prioritaires.

Nous assumons notre volonté de nous inscrire dans une trajectoire de plein emploi, le Président de la République l'a encore réaffirmée hier soir. Nous agissons résolument en ce sens, notamment à travers le plan « 1 jeune, 1 solution ». Mais nous savons aussi qu'il existe un fossé entre les solutions nationales et leur application à des jeunes particulièrement touchés par le chômage dans les quartiers prioritaires. Il nous faut donc repenser nos méthodes pour faire en sorte que collectivités, acteurs économiques, acteurs du tissu associatif, agents du service de l'emploi travaillent tous ensemble à des projets de territoire. Les mesures que nous prenons pourront ainsi avoir un impact direct sur la vie de nos concitoyens, particulièrement ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi.

C'est cet esprit qui préside au déploiement des cités de l'emploi à chacune desquelles nous consacrons 100 000 euros. Oui, monsieur le député, la relance passera par nos territoires, elle passera aussi par les quartiers prioritaires. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Alain Raphan](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4246

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 juillet 2021](#)